
Les impacts des révolutions arabes au Maghreb

Jean-François Coustillière *

Depuis décembre 2010, un certain nombre de révoltes ont frappé la quasi totalité des pays arabes, à commencer par ceux riverains de la Méditerranée. Les analystes occidentaux ont vu dans ces mouvements une révolution d'inspiration démocratique qui, à leurs yeux, constituait un « printemps arabe ».

La réalité est beaucoup plus complexe et, surtout, plus hétérogène que pourrait le laisser penser cette dénomination romantique et englobante. Le bourgeonnement et la renaissance qui caractérisent un printemps peuvent se faire attendre encore longtemps et nous ne sommes pas à l'abri de nombreux coups de gel tardifs.

C'est pourquoi, près d'un an après les premiers soulèvements, il paraît utile d'analyser les caractéristiques de chacun des pays touchés et de tirer les premiers enseignements de cette nouvelle situation, en nous limitant, cependant, à ceux qui sont les plus proches de l'Union européenne, c'est à dire les pays du Maghreb : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye.

Dans ces pays, les révoltes ont, à des degrés divers, des points communs : elles ont été essentiellement provoquées par la dégradation des conditions de vie et le désespoir des jeunes privés d'emploi. Ainsi, en 2008, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteignait 31 % en Tunisie, 43 % en Algérie et 17 % au Maroc (Source : Institut européen de la Méditerranée).

* Consultant indépendant.

DES CARACTERISTIQUES HETEROGENES ENTRE LES CINQ PAYS

Cependant, il existe entre eux des différences qui peuvent, en partie, s'expliquer par des caractéristiques intrinsèques qui font de chaque pays, en dépit de problèmes semblables à résoudre à la fois économiques (emploi, chômage des jeunes et sécurité alimentaire) et politiques (liberté d'expression, état de droit, dignité et respect), des champs d'application spécifiques.

Ainsi, si les revendications initiales ont surtout été d'ordre économique en Tunisie, Algérie et Mauritanie, elles ont donné la priorité au politique en Libye et au Maroc. L'explication peut se trouver dans le fait que dans les trois premiers pays les mouvements ont très tôt concerné une grande partie du territoire, alors qu'au Maroc et en Libye, ils ont été plus circonscrits aux zones urbaines. Cette hypothèse mériterait une analyse plus précise sur le terrain car elle permettrait de mieux comprendre l'émergence du phénomène.

Chaque pays ne dispose pas des mêmes disponibilités financières directement mobilisables. En effet, si du fait de la rente pétrolière la Libye et l'Algérie ont pu utiliser d'importantes aides financières d'urgence pour calmer les revendications, il n'en n'est pas de même dans les autres pays. Au demeurant, les événements nous montrent que cette facilité n'est pas déterminante.

En revanche, il est intéressant de relever que le seul pays qui aujourd'hui a conduit un processus réellement révolutionnaire, c'est-à-dire donnant lieu à la fuite de l'autorité suprême mais aussi à une démarche de refondation complète des textes fondamentaux, est la Tunisie. Il est aussi le seul à disposer de forces armées réellement républicaines qui ne sont pas impliquées dans les affaires politiques et économiques du pays. Au-delà du refus de tirer contre la population, ce trait original est source d'ouverture au progrès et à une vraie « civilisation » de la gouvernance.

Le taux des personnes de plus de 15 ans n'ayant pas bénéficié de système d'éducation fait apparaître deux groupes distincts : d'un côté le Maroc et la Mauritanie et de l'autre l'Algérie, la Tunisie et la Libye (voir le tableau ci-après). Cette répartition se retrouve de façon identique pour

le classement par indice de développement humain¹ qui se partage entre un groupe d'indices inférieurs à 0,7 (Mauritanie et Maroc) et un groupe au dessus de 0,75 (Algérie, Libye et Tunisie). Elle est également pertinente si l'on regroupe d'un côté les pays dont la vie quotidienne est aujourd'hui la moins perturbée (Mauritanie et Maroc) et, de l'autre, ceux qui connaissent les tensions les plus fortes (Algérie et Tunisie) allant jusqu'aux affrontements armés pour la Libye. Il semble bien donc qu'il y ait corrélation entre éducation, voire développement humain et aspirations de la population à agir sur son destin. Là aussi, il paraîtrait enrichissant de conduire des analyses factuelles plus approfondies.

Pays	+ de 15 ans sans éducation en %	IDH
Tunisie	27	0,769
Algérie	16	0,754
Libye	27	0,847
Mauritanie	45	0,52
Maroc	51	0,654

Source : Programme des Nations unies pour le développement

Enfin, l'influence des **réseaux sociaux** a souvent été évoquée lors du développement de ces révoltes. Il semble donc pertinent de se pencher sur le taux de pénétration d'internet dans les pays considérés.

Deux pays le Maroc et la Tunisie connaissent des proportions d'accès de l'ordre d'un individu sur trois. En revanche pour les autres pays la proportion de citoyens en mesure de participer à des réseaux sociaux semble très faible. En tout état de cause, on peut imaginer que seuls, ou presque, les urbains ont accès à internet et que cette population appartient sans doute à la classe la plus éduquée. Ceci conduit à relativiser, peut être pas le rôle joué, mais au moins les catégories d'individus considérées. Là aussi un travail d'analyse approfondie sera probablement

¹ Indicateur synthétisant de très nombreuses données ayant trait, particulièrement, à l'espérance de vie à la naissance, au niveau d'éducation et au niveau de vie.

nécessaire si l'on souhaite comprendre précisément les ressorts de ces révoltes et éviter des conclusions hâtives.

Pays	Accès Internet en 2008
Maroc	33
Tunisie	27
Algérie	12
Libye	5
Mauritanie	2

Source : Banque mondiale 2008

S'il est certain que les mouvements connus en ce début 2011 par ces cinq pays expriment des revendications justifiées par les difficultés et les problèmes tout à fait semblables qu'ils rencontrent, les priorités des acteurs sont assez distinctes. Il importe d'éviter d'apprécier ces pays comme un tout homogène qui connaîtrait des aspirations identiques. Le respect dû à ces peuples commande que l'analyse tienne compte des particularismes et des situations effectives. La tentation qui conduirait à globaliser les attentes et les besoins ne peut qu'être dommageable. La première des priorités est évidemment liée à une écoute réelle et attentive des sociétés civiles pour comprendre en quoi une aide extérieure peut être souhaitée et utile.

Il est probable que ces révoltes font que les relations des peuples et des pouvoirs seront durablement modifiées. Par voie de conséquence, celles des relations euro-méditerranéennes devront s'adapter. Rien ne sera sans doute plus comme avant. Mais il est encore bien tôt pour déterminer quelle seront la teneur et l'ampleur de cette refondation. L'heure est à l'écoute et à l'accompagnement bienveillant.

DES SITUATIONS BIEN DIFFERENTES D'UN PAYS A L'AUTRE

En **Algérie**, des revendications presque quotidiennes agitent l'ensemble du territoire. Affectant un très grand nombre de catégories de travailleurs, des gardes communaux aux journalistes, en passant par les étudiants. Elles sont globalement peu violentes car manifestement la population ne souhaite pas renouveler l'aventure des dix années de feu connues à partir de 1992. Il est vrai aussi que les forces de l'ordre exercent une action pressante visant à limiter toute velléité de manifestation. Néanmoins, le besoin de meilleure

répartition des richesses, d'emplois et de dignité de vie est évident. Le peuple algérien attend de ses dirigeants des modifications profondes de la gouvernance.

Le président de la République a ainsi prescrit² d'entamer les consultations avec les partis, les personnalités politiques, les partenaires sociaux, ainsi que les organisations de la société civile sur deux volets de réformes.

Le premier, éminemment politique, concerne le projet de révision constitutionnelle, l'élaboration d'un nouveau code électoral, d'une nouvelle loi sur les partis, et d'une loi organique sur l'élargissement de la participation féminine dans les assemblées élues locales.

Le second volet des réformes porte sur le dialogue social, le développement local, le devenir de l'entreprise (privée ou publique) et la modernisation du mode de gouvernance aux plans local et national à travers une plus grande implication de la société civile.

Un rapport sera soumis prochainement au président Bouteflika.

Il paraît assez peu probable que ce pays connaisse à court terme un bouleversement important.

En **Libye**, la guerre soutenue par des opérations de projection de puissance de l'OTAN dans le cadre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU, semble parvenir à son terme. Le risque d'une partition du pays, voire de guerre civile, est important. Il est évident que la sortie de crise nécessitera un très gros effort de reconstruction dans tous les domaines.

Au **Maroc**, les attentes sont grandes. La réforme constitutionnelle initiée par le roi Mohammed VI et largement approuvée par le référendum du 19 juillet 2011 (98 % de oui pour une participation de 72,65 %) a provoqué une grande effervescence politique et médiatique. Néanmoins, l'émergence de nouveaux acteurs dans la vie politique marocaine n'est pas, pour l'instant, observable. Par exemple, la commission «technique» chargée d'élaborer la réforme constitutionnelle a été désignée par le roi, indépendamment des institutions politiques représentatives

² In *Jeune Afrique* du 31 mai 2011.

et notamment du Parlement marocain. Les mouvements revendicateurs ne sont pas plus concernés. « *La plupart du « secteur moderniste » du Maroc semble d'ailleurs convaincu, peut-être pas sans raison, que dans une société profondément conservatrice (même s'il apparaît des courants de modernisation et de sécularisation), la seule garantie de la modernité et le seul moteur politique de toute réforme moderniste (comme cela s'est passée déjà avec l'approbation de la nouvelle Moudawana ou Code de la famille en 2003) est le roi* »³.

Il n'est pas impossible que les démarches envisagées ne suffisent pas à satisfaire les revendications exprimées, notamment sur des questions centrales telles la pérennité de la sacralité du roi, ainsi que le souligne le propre cousin du roi⁴, surtout si certains pays parviennent à se moderniser réellement. De tels exemples pourraient alors motiver des soulèvements plus déterminés. Cette inquiétude a déjà fait l'objet d'une déclaration⁵ de Natasha Butler, porte-parole du commissaire chargé de la politique de voisinage de l'Union européenne, suite aux incidents qui ont émaillé une manifestation de jeunes Marocains qui réclamaient des réformes politiques à Casablanca et à Tanger le 29 mai, et alors que peu de temps avant, le 25 mai⁶, à la sortie de la mosquée Soufna de Rabat où le roi venait d'accomplir sa prière hebdomadaire, des diplômés chômeurs ont osé l'interpeller en criant : « *On veut de l'emploi!* ». La situation est donc particulièrement délicate.

En **Mauritanie**, après de premières manifestations, il semble que la priorité de la population ne soit pas à la revendication. Les tensions liées à la lutte contre le terrorisme et contre des trafics criminels divers, menaçant la sécurité du pays, occupent entièrement le pouvoir mais aussi la société, inquiète de ces dérives. Ce pays paraît devoir échapper,

3 In Note pour l'"Observatoire: Crise dans le monde arabe » du Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos (traduite de l'espagnol)- Ivan Martin

4 « Mais il faut renoncer au caractère sacré de la personne du roi. Si on garde cette notion-là, copiée sur l'absolutisme français, au milieu d'un dispositif institutionnel par ailleurs démocratique, tout sera biaisé. A terme, cela ne marchera pas. » - Moulay Hicham: "La solution au Maroc: une monarchie réformée" - Propos recueillis par Jean-Michel Demetz et Dominique Lagarde- 15 mai 2011 agence Reuters

5 In Au Fait Maroc – 31 mai

6 In Slate Afrique – 27 mai

pour l'instant, au vaste mouvement qui a été qualifié de « printemps arabe »

Enfin, la **Tunisie** est aux prises avec les suites de la révolution. Ce pays connaît une période de débats et de revendications visant tout à la fois à se reconstruire sur les principes d'un Etat de droit, sur les bases d'une gouvernance conforme à l'intérêt commun et sur le respect d'une équité républicaine. Cela ne va pas sans des excès, des hésitations et des désordres. Le risque d'un retour à un régime autoritaire qu'il soit religieux ou laïc ne peut pas encore être totalement écarté. Cette crainte est d'autant plus fondée que la situation économique du pays est très affectée par l'effondrement de l'activité touristique depuis début 2011⁷. Mais elle est également entretenue par une situation sécuritaire encore précaire, une pression islamiste aux intentions difficilement perceptibles, une présence jugée néfaste des tenants de l'ancien régime et un grand désordre parmi les forces démocratiques. La date des élections de l'assemblée constituante, le 23 octobre 2011, sera un instant crucial.

Si le devenir de ce pays mérite d'être suivi avec beaucoup de soin, il convient surtout de souligner que les enjeux, liés au succès ou à l'échec, selon les critères respectueux des valeurs de l'Union européenne, sont extrêmement importants pour la région tout entière. Ce constat mériterait sans doute de la part des partenaires de la Tunisie une attention très spécifique.

Ces cinq pays connaissent des vies politiques très différentes mais sont confrontés à des problématiques comparables. Ils sont touchés par les révoltes du mal nommé « printemps arabe » de façons tout aussi différentes et dont l'effet déstabilisant est aujourd'hui encore très hétérogène. Mais leurs avens sont interdépendants notamment en fonction des résultats des événements en cours qui pourront devenir des exemples ou des repoussoirs.

ACCOMPAGNER LE MAGHREB AU MIEUX DES INTERETS COMMUNS

Face à cette situation, il semble pertinent de vouloir agir pour accompagner les événements au mieux des intérêts communs de la région euro-méditerranéenne c'est-à-dire,

⁷ In France 24 – 4 juin – « chute vertigineuse de 7.8% du PIB au premier trimestre 2011 en Tunisie »

comme le préconisait la Déclaration de Barcelone en novembre 1995, dans une perspective de paix et de prospérité partagée. Le cheminement vers une gouvernance respectant l'Etat de droit paraît constituer une démarche favorable à ce projet qui mérite d'être confortée.

Or, les décideurs européens, face aux événements survenus récemment dans la région euro-méditerranéenne, adoptent des positions qui visent, le plus souvent, à conserver les instruments de coopération internationale existants se contentant de promettre, sans modifier le cadre global, des efforts plus importants en fonction de l'appréciation portée sur les progrès effectués⁸.

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence, mais surtout sur la recevabilité de ces propositions de la part des responsables et des sociétés de pays ayant conduit de véritables révolutions, manifestant ainsi leur volonté de refonder la gouvernance à venir, mais tout autant leurs relations extérieures. Il convient sans doute, d'imaginer des voies et moyens qui montrent que cette volonté de révolution a été réellement perçue par les pays de l'Union européenne qui souhaitent en accompagner les progrès

Dans cette perspective, il importe de différencier plus nettement les politiques et les instruments relationnels avec les pays du Maghreb, en fonction des situations observées. Il semble ainsi souhaitable d'adapter les outils existants tels le Partenariat Euromed, la Politique européenne de voisinage, l'Union pour la Méditerranée ou autres..., pour élargir l'offre de coopération et proposer aux pays, conduisant une véritable révolution démocratique, des perspectives nouvelles plus ambitieuses qui constituent une véritable « prime » à la modernisation.

Cette proposition doit s'appuyer sur la définition, par le pays lui-même, des objectifs qu'il se fixe en matière de révisions

8 « Les Occidentaux sont aveuglés par l'épouvantail islamiste. La France en particulier, qui devrait se réjouir de voir de jeunes Arabes descendre dans la rue au nom de ses propres valeurs, me semble repliée sur elle-même, ringardisée. Les Etats-Unis sont plus pragmatiques. Ils agissent en fonction de leurs intérêts stratégiques, au cas par cas. » - Moulay Hicham: "La solution au Maroc: une monarchie réformée" - Propos recueillis par Jean-Michel Demetz et Dominique Lagarde- 15 mai 2011 agence Reuters

des constitutions, des institutions, des règles électorales etc. et sur un processus d'évaluation conjointe de l'avancement des progrès accomplis. Les critères Etat de droit, égalité hommes/femmes, protection des minorités, liberté de l'exercice des cultes, respect des engagements internationaux seront certainement centraux dans l'évaluation envisagée.

Afin d'accompagner les pays, ayant choisi cette démarche, dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs, il convient d'imaginer de nouveaux instruments et de nouveaux horizons qui constituent à la fois un soutien solide et crédible aux ambitions des populations concernées, mais aussi un véritable projet partagé. Ce dernier doit être suffisamment attrayant pour nourrir une coopération fondée sur un partenariat respectueux et équilibré.

UN SOUTIEN EUROPEEN CONDITIONNE ET INDIVIDUALISE

Ce soutien européen, conditionné et individualisé à chaque pays du Maghreb, doit donc privilégier la création d'emplois, la sécurité alimentaire et la suffisance de la ressource en eau, puis l'accès aux autres biens essentiels (la santé, l'assainissement, l'éducation, le logement, l'énergie etc.), selon un échelonnement qui réponde aux urgences définies par les nouveaux pouvoirs élus et aux exigences imposées par la dégradation des situations économiques dans des pays fragilisés par la crise mondiale.

Il passera sans doute prioritairement par l'appui à l'éducation et à la formation professionnelle et, plus généralement, par la définition de nouveaux moteurs de croissance, plus équilibrés socialement et plus innovants. Cet appui nécessitera la mise en place sans délai d'une aide d'urgence, puis de crédits remboursables importants.

La communication conjointe⁹ du 8 mars 2011, « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée » démontre une certaine prise de conscience des enjeux au niveau européen mais sans que soient réellement modifiés les instruments existants.

Quant à la déclaration du G8 qui lance, le 27 mai 2011, le « Deauville Partnership », elle reste dans le cadre de « l'appel à », du « soutien » et de « l'encouragement ».

⁹ Communication conjointe, Parlement européen, Conseil européen, Comité économique et social européen et Comité des régions (COM 2011-200) du 8 mars 2011, « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée ».

S'adressant spécifiquement à la Tunisie et à l'Égypte, dont les représentants avaient présenté les besoins de leurs pays respectifs, les financements nécessaires au développement des progrès à accomplir ont été évalués sans que soient réellement prévus les mécanismes qui y pourvoiraient, citant seulement les organes financiers qui pourraient être mis à contribution. De fait, la définition du cadre du « Deauville Partnership » est confiée aux ministres des Affaires étrangères et des Finances appelés à se réunir ultérieurement pour poursuivre la tâche. D'ores et déjà, le partenariat a été élargi à la Jordanie et au Maroc lors de la réunion des ministres du 10 septembre 2011 à Marseille évoquant alors l'intégration prochaine de la Libye¹⁰.

Mais un tel soutien, ne suffira pas à motiver les efforts et les sacrifices indispensables au succès de la révolution d'autant plus que ce Partenariat amalgame des pays qui se trouvent dans des situations très différentes au regard de l'ouverture à la démocratie. Il faudra imaginer un aboutissement, un objectif ou un horizon réellement séduisant qui puisse mobiliser non seulement les décideurs mais aussi les populations. Cet enjeu proposé aux pays en marche vers la démocratie reste à définir. Il pourrait cependant reposer sur un « Accord de solidarité » qui s'inspirerait du statut d'associé tel qu'il est accordé par l'Union Européenne à la Norvège ou à la Suisse. Ce statut prévoirait, la mise en place d'outils de convergence économique et sociale aboutissant, graduellement, à la libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes et l'association par voie de consultation à la préparation des directives européennes sur les domaines industriel, agricole et douanier. ■

¹⁰ <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/11456.pdf>

